

20
ANS
CIVS

de réparation des spoliations antisémites



1995 16 juillet

Le Président de la République Jacques Chirac, reconnaît :
« *Les fautes du passé, et les fautes commises par l'État.* » lors de son discours de la commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv.

1997 25 mars

Le Premier ministre Alain Juppé crée la *Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France*. La « Mission Mattéoli » propose la création d'une instance chargée d'examiner les demandes individuelles d'indemnisation.

1999 10 septembre

Le Premier ministre Lionel Jospin crée la CIVS.

2001 18 janvier

Accord de Washington : la France et les États-Unis signent un accord pour l'indemnisation des spoliations bancaires.

2007 3 août

Un comité d'histoire auprès de la CIVS est créé, pour une meilleure connaissance de la politique française d'indemnisation.

En 2009, dix ans après sa création, la CIVS a examiné 23 601 dossiers et formulé 28 911 recommandations pour un montant total de 453 millions d'euros d'indemnisation par l'État ou par les banques.

2017 15 septembre

Le Collège de la CIVS devient paritaire. Cinq hommes et cinq femmes siègent désormais en son sein.

2018 1^{er} octobre

Par décret, le Premier ministre étend les possibilités de saisine de la CIVS en matière de biens culturels spoliés, et augmente le Collège de quatre personnalités qualifiées.

Fin 2018, la CIVS a examiné 29 586 dossiers. Depuis sa création elle a formulé 35 333 recommandations pour un montant total de 574 millions d'euros d'indemnisation par l'État ou par les banques.

2019 16 avril

La Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 (M2RS) est créée au sein du ministère de la Culture pour instruire les cas de spoliations de biens culturels soumis à la CIVS.